

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
738^{EME} REUNION

7 DECEMBRE 2017
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DCCXXXVIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 738^{ème} réunion, tenue le 7 décembre 2017, a examiné le renouvellement du mandat de la Force multinationale mixte (FMM) la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la déclaration d'ouverture du Représentant permanent de la République du Congo, l'Ambassadeur Lazare Makayat Safouesse, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de décembre 2017. Le Conseil **prend également note** du rapport du Président de la Commission et de la communication faite par le Commandant de la FMM, le Général de division, Irabor Lucky Eluonye. Le Conseil **prend en outre note** des déclarations faites par les représentants du Bénin, du Tchad, du Gabon, du Niger, du Nigéria et du Sénégal, ainsi que par les représentants de l'Union européenne (UE) et des Nations unies (ONU);
2. **Rappelle** ses décisions et déclarations antérieures sur les activités du groupe terroriste Boko Haram et les efforts visant à le neutraliser, en particulier le communiqué [PSC / AHG / COMM. 2 (CDLXXXIV)] adopté lors de sa 484^{ème} réunion, tenue le 29 janvier 2015, au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le communiqué [PSC / PR / 2. (DCXXXIX)], adopté lors de sa 639^{ème} réunion, tenue le 29 novembre 2016, par lequel le Conseil a, respectivement, autorisé le déploiement de la FMM et renouvelé son mandat jusqu'au 31 janvier 2018. Le Conseil **rappelle également** les communiqués de presse [PSC / PR / BR. (DCCII)] et [PSC / PR / BR. (DCLXXX)], adoptés lors de ses 702^{ème} et 680^{ème} réunions, tenues les 19 juillet et 18 avril 2017 respectivement, ainsi que le communiqué [PSC / PR / COMM. (DCCXXI)] sur le rapport de la mission du CPS dans les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), effectuée du 27 au 31 juillet 2017, et le communiqué [PSC / PR / COMM (DCCXXXIII)], adopté lors de sa 733^{ème} réunion tenue le 13 novembre 2017;
3. **Salue** les efforts déployés et les progrès significatifs accomplis par la FMM et les États membres de la CBLT et le Bénin dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, qui ont permis d'affaiblir considérablement les capacités du groupe terroriste et de continuer à le déloger de ses bastions. Cependant, le Conseil **souligne** que, malgré les progrès accomplis par la FMM, Boko Haram reste une menace sérieuse pour les pays de la région;
4. **Rend hommage** aux vaillants soldats qui ont consenti le sacrifice suprême dans l'accomplissement de leurs devoirs et **exprime** ses sincères condoléances à leurs familles et à leurs pays d'origine respectifs. Le Conseil **encourage** les troupes de la FMM à rester résolues jusqu'à ce que le groupe terroriste Boko Haram soit complètement vaincu;
5. **Condamne fermement** les attaques et les exactions perpétrées par le groupe terroriste Boko Haram contre des civils innocents, qui ont entraîné des déplacements massifs de

populations et créé une profonde crise humanitaire dans la région. À cet égard, le Conseil **appelle** les pays membres de la CBLT et le Bénin à protéger et à réinstaller les populations déplacées et à assurer la réinsertion des éléments de Boko Haram, qui se rendent, ainsi que leurs familles;

6. **Souligne l'impératif** pour les pays contributeurs de troupes à la FMM de poursuivre leurs opérations offensives contre le groupe terroriste Boko Haram, en vue d'éliminer complètement la menace qu'il continue de représenter. Dans ce contexte, le Conseil **décide** de renouveler le mandat de la FMM pour une nouvelle période de douze (12) mois, à compter du 31 janvier 2018;

7. **Félicite** les partenaires de l'UA pour leur soutien continu à la FMM, en particulier l'UE, le Royaume-Uni et la Turquie, et les **exhorte** à redoubler d'efforts et d'assurer la matérialisation à temps de l'aide annoncée. En outre, le Conseil **souligne la nécessité** de s'assurer que l'appui fourni répond bien aux besoins et objectifs prioritaires de la FMM. À cet égard, le Conseil **demande** aux Nations unies d'autoriser son Bureau d'appui aux projets (UNOPS) à répondre positivement à la demande de l'UA dans le cadre de l'appui qu'elle fournit à la FMM, afin de permettre l'utilisation des fonds résiduels de la contribution de l'UE à la FMM;

8. **Se félicite** des conclusions de la première Conférence sur la Stratégie de stabilisation régionale pour les pays de la CBLT affectés par Boko Haram, tenue à N'Djamena (Tchad), du 2 au 4 novembre 2017, et **attend avec intérêt** la mise en œuvre et le suivi nécessaires des recommandations et engagements pris par les pays concernés et partenaires lors de la conférence. À cet égard, le Conseil **exhorte** la Commission à continuer de soutenir l'approche holistique de la stratégie régionale de stabilisation et de relance;

9. **Demande** à la Commission de déployer des efforts pour mobiliser un soutien supplémentaire et suffisant à la FMM, afin de combler les faiblesses de la Mission en matière de capacités, en particulier s'agissant des équipements amphibies, d'équipements contre les engins improvisés, des moyens de transport terrestre et aérien et de plateformes de collecte du renseignement. Le Conseil **demande** également à la Commission, en étroite coordination avec les pays de la région, de mobiliser les ressources nécessaires pour des projets à impact rapide et de consolidation de la paix en vue de gagner le cœur et l'esprit de la population et isoler et vaincre le groupe terroriste;

10. **Demande** à la Commission, en coordination avec le Secrétariat de la CBLT, de continuer à informer régulièrement le Conseil, conformément aux dispositions pertinentes du communiqué PSC / AHG / COMM.2 (CDLXXXIV) du 29 janvier 2015;

11. **Décide** de rester activement saisi de la question.